

LOUDEAC COMMUNAUTE
BRETAGNE CENTRE

.....**PLUI H**

1.7 – INDICATEURS DE SUIVI DU PLUIH

RAPPORT DE PRÉSENTATION



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLUI (HORS POA)	3
LES INDICATEURS SPECIFIQUES AU SUIVI DU POA	7
DISPOSITIF DE SUIVI ANNUEL ET DE PILOTAGE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LA VACANCE ET DE LA CONSOMMATION D'ESPACE, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLUIH	11

PREAMBULE

Les indicateurs ci-après visent à suivre l'application du PLUI. Le PLUI tient lieu de PLH, aussi l'évaluation de l'application du PLUI devra intervenir au plus tard 6 après son approbation.

Cette évaluation porte sur l'ensemble des objectifs du PLUI.

Toutefois, pour le suivi de la mise en œuvre du programme d'actions du POA habitat, volet du PLUI tenant lieu de PLH, il conviendra de se référer au tableau spécifique prévu à cet effet du présent document. L'évaluation de ce suivi devra faire l'objet d'un bilan à mi-parcours, au plus tard 3 après l'adoption du POA.

► Rappel de l'article L153-27 du Code de l'urbanisme

Neuf ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

► Rappel de l'article L153-28 du Code de l'urbanisme

Lorsque le plan local d'urbanisme tient lieu de programme local de l'habitat, la durée de neuf ans mentionnée à l'article L. 153-27 est ramenée à six ans et l'évaluation porte également sur les résultats de l'application de ce plan au regard des objectifs prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation.

L'autorité administrative compétente de l'Etat peut, après la délibération prévue au deuxième alinéa de l'article L. 153-27, demander les modifications qu'elle estime nécessaire d'apporter au plan lorsque ce dernier ne répond pas aux objectifs définis à l'article L. 302-2 du code de la construction et de l'habitation. Dans un délai d'un mois, l'établissement public de coopération intercommunale fait connaître à l'autorité administrative compétente de l'Etat s'il entend procéder aux modifications. A défaut d'accord ou à défaut d'une délibération approuvant les modifications demandées dans un délai d'un an à compter de la demande de modifications, l'autorité administrative compétente de l'Etat engage la mise en compatibilité du plan.

LES INDICATEURS DE SUIVI DU PLUI (HORS POA)

L'évaluation consiste à quantifier et qualifier les indicateurs suivants (si la base de données existe). La périodicité conseillée pour l'évaluation de ces indicateurs est indiquée.

Les indicateurs sont classés par grandes thématiques.

Thématique	N° indicateur	Définition / Modalités de mise en œuvre de l'indicateur	Valeur de départ	Objectif	Périodicité	Source
Démographie	1	Taux de croissance moyen annuel de la population	Suivi à partir de l'approbation	0,4% / an en moyenne sur 2020-2030	6 ans	INSEE
Logement	2	Taux moyen annuel de construction à l'échelle de LCBC	Suivi à partir de l'approbation	206 logements / an en moyenne sur 2020-2030	3 ans	INSEE
	3	Taux moyen annuel de construction par type de pôles définis à l'armature urbaine du PADD	Suivi à partir de l'approbation	Objectif du POA "Déclinaison des besoins en logements neufs par commune et commune déléguée"	3 ans	INSEE / DREAL (logements commencés)
	4	Nombres de nouveaux logements neufs produits par commune, par espace de vie, selon la répartition "communes pôles et communes rurales", et à l'échelle de LCBC. Comparer ces nombres avec la ventilation des objectifs de production de logements neufs du PLUI figurant au POA. <u>Cette comparaison révèle-t-elle un dépassement notable de la production par rapport aux objectifs à l'échelle des espaces de vie, de LCBC et de la répartition communes pôles / communes rurales ?</u> => Si oui : - Quels sont les motifs de ce dépassement ? - Permettra-t-il de conserver les grands équilibres de l'armature urbaine du PADD à terme (2030) ? - Resulte-t-il plutôt de la création de logements dans l'enveloppe urbaine, ou d'opérations en extension ? => en fonction du résultat de l'analyse de cette comparaison, le territoire étudiera les besoins éventuels de réajuster les objectifs de développement de communes, si le résultat obtenu montre qu'à horizon 10 ans l'équilibre de l'armature urbaine (du PADD) ne pourra pas être conservé. Aussi, cela n'empêche pas qu'à horizon 3 ans et 6 ans un écart notable puisse être constaté car il est normal que les ouvertures à l'urbansation ne soient pas synchrones à l'échelle du PLUI et l'aménagement opérationnel des opérations résidentielles impliquent des délais de mise en oeuvre différents selon la configuration locale et la nature des projets (exemple une opération de renouvellement urbain pourra impliquer une mise en oeuvre sur le long terme, voire très long terme).L'objectif est donc grâce à cette analyse d'anticiper les enjeux de rééquilibrage / mesures correctives sur une perspective de 10 ans. Note : Les objectifs de logements peuvent être dépassés, notamment du point de vue des pôles, s'ils ne compromettent pas l'équilibre de l'armature urbaine du PADD.	Suivi à partir de l'approbation		3 ans	INSEE, DREAL, LCBC
	5	Taux de logements vacants dans le parc total	11,5 % en 2015		10,2 % en 2030	3 ans
Emplois	6	Evolution moyenne annuelle des emplois à l'échelle du territoire	Suivi à partir de l'approbation	+ 120 emplois / an en moyenne sur 2020-2030	6 ans	INSEE
Commerce	7	Nombre de CDAC accordées pour la création de nouveaux commerces de plus de 1 000 m2 (hors réouverture d'anciens commerces). Communes concernées par ces CDAC.	Suivi à partir de l'approbation	Objectif OAP thématique 3.2.1 - Aménagement : B. La politique commerciale	6 ans	INSEE

Thématique	N° indicateur	Définition / Modalités de mise en œuvre de l'indicateur	Valeur de départ	Objectif	Périodicité	Source
Transport	8	Nombre de liaisons douces d'échelle intercommunale créées et leurs itinéraires	Suivi à partir de l'approbation	Objectif OAP thématique 3.2.3 - Déplacement et mobilités - Action 9 : Mettre en œuvre un	6 ans	INSEE
	9	Nombre de nouvelles lignes de transports collectifs créées, leurs itinéraires et leur fréquence	Suivi à partir de l'approbation	Objectif OAP thématique 3.2.3 - Déplacement et mobilités : Adapter les conditions de déplacements pour faciliter les mobilités dans les espaces de vie de proximité	6 ans	Communes, LCBC
	10	Part modale des déplacements domicile travail (afin d'évaluer l'évolution des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle)	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	INSEE
	11	Nombre de nouveaux parcs de stationnement créés pour les véhicules hybrides et électriques. Localisation de ces parcs et nombre de places de stationnement créées pour chaque parc.	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	Communes, LCBC
	12	Bilan de mise en œuvre des projets de renforcement des grandes infrastructures routières (N164 et D700). Il s'agit d'identifier les projets de renforcement effectivement réalisés et ceux restant à mettre en œuvre.	Suivi à partir de l'approbation	Objectif OAP thématique 3.2.3 - Déplacement et mobilités - Action 1 : Accompagner l'évolution des grandes infrastructures routières pour conforter le rôle régional de Loudéac	6 ans	LCBC, Département, Etat, Région
	13	Le pôle de mobilité à Loudéac a-t-il été réalisé / renforcé ? Quel type d'intermodalité offre-t-il ? Quelle offre de transport collectif est reliée à ce pôle ?	Suivi à partir de l'approbation	Objectif OAP thématique 3.2.3 - Déplacement et mobilités - Action 3 : Un pôle multimodal comme l'un des points « pivot » du projet urbain de Loudéac	6 ans	LCBC, Loudéac
Consommation d'espace	14	<u>Développement résidentiel</u> Nombre et surface (en hectares) des zones 1AUa et 2AUa en extension de l'enveloppe urbaine effectivement aménagées en ventilant ces indicateurs : par communes, par espace de vie et à l'échelle de Loudéac Communauté. Faire aussi cette évaluation en distinguant zone 1AU et zone 2AU.	Suivi à partir de l'approbation	Maximum 91,3 ha de zones AUa en extension programmés au PLUI à horizon 10 ans	1 an	LCBC
	15	<u>Développement des équipements</u> Nombre et surface (en hectares) des zones AUe et AUL en extension de l'enveloppe urbaine effectivement aménagées en ventilant ces indicateurs : par communes (celles concernées par ce type de zone), par espace de vie et à l'échelle de Loudéac Communauté.	Suivi à partir de l'approbation	20,7 ha de zones AUe en extension programmés au PLUI à horizon 10 ans	1 an	LCBC
	16	<u>Disponibilités des parcs d'activités existants :</u> Nombre d'hectares en disponibilités actives (lots libres commercialisables dans les parcs et projet en cours d'aménagement).	48,2 ha	Suivi de l'offre foncière disponible pour l'accueil d'entreprise	1 an	LCBC
	17	<u>Disponibilités dans les parcs commerciaux :</u> Nombre d'hectares en disponibilités actives (lots libres commercialisables dans les parcs et projet en cours d'aménagement) à Loudéac et à UZEL.	environ 24 ha	Suivi de l'offre foncière disponible pour l'accueil d'entreprise	1 an	LCBC
	18	<u>Développement économique</u> Nombre et surface (en hectares) des zones AUY en extension de l'enveloppe urbaine effectivement aménagées en ventilant ces indicateurs : par communes (celles concernées par ce type de zone), par espace de vie et à l'échelle de Loudéac Communauté. Faire aussi cette évaluation en distinguant zone 1AU et zone 2AU. Si possible identifier les types d'activités (Industrie, artisanat, service...) concernés par cette consommation d'espace.	Suivi à partir de l'approbation	Maximum 85,8 ha de zones AUY en extension programmés au PLUI à horizon 10 ans	1 an	LCBC
	19	<u>Intensité du développement résidentiel et efficacité foncière</u> Le croisement entre la surface consommée pour le résidentiel (Ind 14) et le nombre de logements créés (Ind 4), à l'échelle de LCBC, doit permettre au territoire de vérifier que l'intensité de son développement s'effectue dans le cadre qu'il s'est fixé. Si le résultat obtenu montre un écart important, il conviendra d'en étudier les causes et d'identifier le cas échéant les mesures correctives adaptées, pouvant amener notamment à réajuster la densité des nouvelles opérations et/ou renforcer l'utilisation du tissu urbain existant. Note : Les objectifs de logements peuvent être dépassés, notamment du point de vue des pôles, s'ils ne compromettent pas l'équilibre de l'armature urbaine du PADD.	Suivi à partir de l'approbation	Intensité du développement résidentiel et efficacité foncière	6 ans	LCBC

Thématique	N° indicateur	Définitor / Modalités de mise en œuvre de l'indicateur	Valeur de départ	Objectif	Périodicité	Source
Tourisme	20	Nombre, localisation à la commune et principales caractéristiques de nouveaux grands attracteurs touristiques développés	Suivi à partir de l'approbation	Axe 1 du PADD, objectif : Consolider les grands attracteurs touristiques de dimension régionale	6 ans	LCBC, communes
Trame verte et bleue, paysage	21	Evolution de la surface des zones humides inventoriées et identifiées au zonage du PLUI et part de leur surface dans celle du territoire	10,50%	Préserver les zones humides	6 ans	LCBC
	22	Surface de zones humides restaurées	Suivi à partir de l'approbation	Valorisation de la trame verte et bleue	6 ans	LCBC, DREAL, Communes
	23	Surface de zones humides impactées par des travaux et/ou aménagements	Suivi à partir de l'approbation	Préserver les zones humides	6 ans	LCBC, DREAL, Communes
	24	Nombre et localisation à la commune de demande d'autorisation de défrichement de haies identifiées au zonage au titre de la Loi paysage. Nombre et localisation de mesures mises en œuvre de compensation par création ou restauration de haies. A partir des informations ci-avant (ou de tout autre information disponible, notamment le linéaire de haie identifié au zonage du PLUI), tendance d'évolution globale du linéaire bocager : secteurs du territoire en dédensification, secteur du territoire en densification, enjeu de mise à jour du linéaire de haies à protéger.	Suivi à partir de l'approbation	Préserver la maille agrobocagère	6 ans	LCBC
	25	Nombre et localisation à la commune de mesures / programmes de restauration de cours d'eau mis en œuvre (et cours d'eau concerné)	Suivi à partir de l'approbation	Valorisation de la trame verte et bleue	6 ans	LCBC, SAGE, Agence de l'eau
	26	Nombre de parcs paysagers de plus de 1 ha créés	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	LCBC
Risques et nuisances	27	Nombre de Permis de construire PC délivrés dans les zones soumises à aléas identifiés au zonage du PLUI	Suivi à partir de l'approbation	Objectif du PADD et OAP Trame verte et bleue : Prévenir les risques	6 ans	LCBC
	28	Evolution du nombre de Plans de Prévention des risques naturels (et communes couvertes par ces plans)	0		6 ans	LCBC, Etat
	29	Evolution du nombre de Plans de Prévention des risques technologiques (et communes concernées)	2, La Motte, Loudéac, St-Hervé		6 ans	LCBC, Etat
	30	Evolution du nombre de PAPI (et communes couvertes par ces programmes)	2		6 ans	LCBC, SAGE, Agence de l'eau
	31	Nombre de catastrophe naturelle déclarées (et type de catastrophes)	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	Etat
	32	Nombre et localisation à la commune de sites seveso3 seuil haut	2, la Motte, St-Hervé		6 ans	Etat
	33	Nombre et localisation à la commune de sites seveso3 seuil bas	4, Loudéac, Le Mené		6 ans	Etat
	34	Nouveaux axes routiers concernés par le transport de matières dangereuses	D700 et N164		6 ans	Etat
	35	Evolution du nombre et Localisation à la commune des sites Basol	0	Veille	6 ans	DREAL
	36	Le schéma d'eaux pluviales à l'échelle de LCBC a t il été réalisé ?	Suivi à partir de l'approbation	Axe 1 du PADD, objectif : Associer renouvellement urbain, densification et développement à une gestion pluviale exigeante	6 ans	LCBC
	37	Nombre et nom des communes couvertes par un schéma d'eau pluviales applicables	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	LCBC
	38	Suivi de la consommation d'eau sur le territoire et Evolution de la consommation d'eau par an par habitant	Suivi à partir de l'approbation	Economiser l'eau potable	6 ans	Communes, exploitants, SAGE, LCBC
	39	Quantité de déchets produits par an et par habitant	Suivi à partir de l'approbation	Axe 1 du PADD, objectif : Valoriser les ressources au service de la transition énergétique	3 ans	LCBC
	40	Part du recyclage et du tri-sélectif dans la quantité totale de déchets collectés et traités	Suivi à partir de l'approbation		3 ans	LCBC
Climat, Air et énergie	41	Nombre de demandes pour l'installation de parcs photovoltaïques/éoliens, localisation et puissance installée (Gwh)	Suivi à partir de l'approbation	Axe 1 du PADD, objectif : Valoriser les ressources au service de la transition énergétique	6 ans	LCBC
	42	Consommations énergétiques totale à l'échelle de LCBC Part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques totales	Suivi à partir de l'approbation		3 ans	LCBC
	43	Puissance produite par les énergies renouvelables à l'échelle de LCBC Part des énergies renouvelables dans la production d'énergie totale	Suivi à partir de l'approbation		3 ans	LCBC
	44	Emission de GES par an et par habitant	Suivi à partir de l'approbation		6 ans	LCBC, Region, DREAL

LES INDICATEURS SPECIFIQUES AU SUIVI DU POA

L'évaluation consiste à quantifier et qualifier les indicateurs suivants (si la base de données existe). La périodicité conseillée pour l'évaluation de ces indicateurs est indiquée.

Indicateurs à observer dans le cadre du scénario d'évolution et du programme d'actions du POA

Principaux phénomènes à observer	Eléments d'observation des caractéristiques et des évolutions	Période d'évaluation conseillée	Sources
Le nombre et la proportion de logements vacants se réduisent-ils ? Dans quels secteurs ?	Logements vacants, nombre total et par catégorie et selon l'ancienneté du phénomène Logements vacants recensés dans les centres bourgs Logements vacants remis sur le marché dans le cadre de l'Opération d'amélioration de l'habitat	1 an	Insee Communes LCBC
La production de logements locatifs sociaux est-elle conforme aux objectifs ? Ainsi que la répartition entre le neuf et l'acquisition et par nature de financement ?	Logements mis en service, nombre total et par catégorie, localisation	1 ans	LCBC RPLS Communes

Principaux indicateurs à évaluer dans le cadre du programme d'actions (les indicateurs sont classés selon les n° d'actions prévues au POA)

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectif	Indicateur à évaluer	Période d'évaluation conseillée	Sources
Action n°1	Intensifier les actions de réhabilitation du parc privé et de remise sur le marché de logements inoccupés	Continuer d'améliorer la qualité du parc privé, notamment sur le plan énergétique, et réduire la vacance	Nombre et montant des aides aux travaux allouées, par catégorie, nombre de logements améliorés, par commune Nombre et caractéristiques des procédures ORI/THIRORI menées Nombre de ménages accompagnés Nombre de personnes participant aux actions de thermographie Nombre de logements améliorés dans le cadre de chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés Actions de communication menées	Annuelle	LCBC Communes
Action n°2	Continuer de réhabiliter le parc locatif public	Rendre plus attractif et plus performant le parc locatif public, notamment sur le plan énergétique	Nombre et montant des aides et nombre de logements améliorés, selon le gain énergétique apporté	Annuelle	LCBC Bailleurs HLM Communes
Action n°3	Favoriser les opérations de renouvellement urbain dans les cœurs de bourg	Amplifier le réinvestissement des centres-bourgs, maintenir les populations dans les centres et contribuer à limiter consommation foncière et étalement urbain	Nombre, localisation, des opérations bénéficiant d'un portage foncier, durée de portage, nombre de logements concernés	Annuelle	LCBC
Action n°4	Relancer la production locative sociale	Renforcer l'accueil de jeunes, de jeunes ménages, de familles, et de personnes âgées, notamment dans les bourgs structurés en services de santé, et répondre aux besoins des ménages à ressources modestes et faibles	Nombre, localisation, catégorie, dans le neuf, en acquisition amélioration, typologie de logements locatifs sociaux HLM, d'initiative communale, de logements privés conventionnés réalisés. Montant des aides allouées	Annuelle	LCBC
Action n°5	Favoriser le développement de l'accession sociale à la propriété	Répondre aux besoins en accession à la propriété, en particulier des jeunes ménages et des familles	Nombre, localisation, typologie de logements réalisés en PSLA, bénéficiant de l'aide Primo-Travo, vendus par les bailleurs HLM. Types de ménage. Subvention moyenne par logement	Annuelle	LCBC Bailleurs HLM
Action n°6	Viser la qualité dans les opérations nouvelles de logements	Développer des modes d'habitat de qualité, à impact limité sur l'environnement, optimisant les services et infrastructures existantes, tout en visant des prix de sortie modérés	Nombre de logements construits, localisation (commune et infra communal), densité, taille et coût des terrains à bâtir	Annuelle	LCBC
Action n°7	Améliorer les conditions d'accueil et d'habitat des gens du voyage	Améliorer les conditions de vie des gens du voyage conformément aux prescriptions adoptées par le schéma départemental	Aire permanente d'accueil reconstruite, nombre de places, taux de fréquentation Terrain familial réalisé, nombre de places Aire de petit passage créée Montant des investissements, et du fonctionnement	3 ans	LCBC

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectif	Indicateur à évaluer	Période d'évaluation conseillée	Sources
Action n°8	Développer les possibilités de loger les jeunes en formation et en début de parcours professionnel	Elargir les possibilités d'accueil des jeunes en début de parcours professionnel et résidentiel	Nombre de places créées dans le cadre de l'extension de la résidence Habitat Jeune à Loudéac, taux de fréquentation Structure d'hébergement pour jeunes, nombre de places créées, localisation Montant de l'investissement et répartition du financement	3 ans	LCBC Bailleurs HLM CIAS
Action n°9	Développer les possibilités de loger les travailleurs des entreprises locales sur de courtes périodes	Lever le frein au recrutement des entreprises locales lié au logement en permettant aux actifs de se loger durant les périodes d'essai, et répondre aux besoins des jeunes en formation, stage, apprentissage, premier emploi	Résidence relais de 5 logements réalisée à Saint-Caradec, taux de fréquentation et caractéristiques de l'occupation Autres opérations réalisées, nombre de logements, localisation	3 ans	LCBC Communes
Action n°10	Compléter le dispositif d'hébergement répondant aux besoins des publics ayant des problématiques spécifiques	Proposer des réponses adaptées aux problématiques variées des personnes en difficultés	Structure « hybride » Pension de famille – Résidence accueil créées, nombre de places, localisation, financement Nombre et catégories de logements en colocation, bail glissant, hébergement temporaire, familles d'accueil permettant l'accueil de femmes victimes de violences, auteurs de violences démunies, jeunes migrants Niveau de prise en compte du critère « victime de violences » dans le cadre de l'accès au parc locatif social public	3 ans	LCBC Bailleurs HLM ou CIAS

N° de l'action	Intitulé de l'action	Objectif	Indicateur à évaluer	Période d'évaluation conseillée	Sources
Action n°11	Favoriser le développement de l'habitat adapté aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap	Favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap dans de bonnes conditions d'habitat	Nombre de logements locatifs sociaux adaptés réalisés dans le parc locatif social, localisation Nombre de logements adaptés réalisés dans le cadre d'opérations d'habitat regroupé, d'habitat inclusif, localisation Nombre de logements ayant bénéficié de travaux d'adaptation dans le cadre de la future opération d'amélioration de l'habitat, localisation. Intervention d'un ergothérapeute Nombre de logements adaptés et accessibles recensés par les services de LCBC, localisation	Annuelle	LCBC Bailleurs HLM
Action n°12	Faire « vivre » la Conférence Intercommunale du Logement	Renforcer la mixité sociale dans les quartiers et dans les communes tout en continuant d'accueillir les ménages en situation fragile, ainsi que l'information des demandeurs de logements locatifs sociaux	Réalisation des bilans. Niveau d'application des objectifs règlementaires d'attribution en faveur des publics prioritaires Nombre et caractéristiques des logements locatifs communaux conventionnés	Annuelle	LCBC Bailleurs HLM Communes
Action n°13	Analyser les évolutions et piloter la politique de l'habitat	Suivre et animer la politique de l'habitat mise en œuvre. L'évaluer et l'adapter selon les évolutions observées	Indicateurs suivis, analysés. Notes et bilans produits et présentés aux élus et échanges avec les partenaires	Annuelle	LCBC Partenaires
Action n°14	Maintenir un volet communication et information	Former et informer sur les objectifs de la politique globale de l'habitat mise en œuvre, sur les différentes aides proposées et sur la réglementation ; et valoriser les atouts du territoire	Nombre et nature des actions de communication et d'information menées en direction des habitants, des agents communaux Nombre et nature des actions de formation menées en direction des artisans Nombre et nature des actions d'information menées en direction des entreprises sur l'existence des résidences jeunes	Annuelle	LCBC Partenaires

DISPOSITIF DE SUIVI ANNUEL ET DE PILOTAGE DE LA PRODUCTION DE LOGEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LA VACANCE ET DE LA CONSOMMATION D'ESPACE, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLUIH

Organisation du dispositif :

Ce dispositif sera mis en oeuvre par LCBC et les communes du territoire à compter de l'approbation du PLUIH. Il s'organise ainsi :

1 - Un suivi annuel de la production de logements, de la consommation d'espace et des surfaces urbanisées dans les zones 1AU et 2AU programmées au PLUIH.

Il permettra de constituer un tableau de bord annuel tout au long de la mise en œuvre du PLUIH.

2 - Un bilan d'étape à 3 ans sur l'évolution et la caractérisation de la vacance observée, sur la mise en oeuvre opérationnelle des actions du POA relatives à la lutte contre la vacance et sur la consommation d'espace. Ce bilan permettra :

- de s'assurer que la mise en œuvre des actions du POA ne rencontre pas de difficultés et, le cas échéant, de répondre à ces difficultés ;
- d'identifier les besoins d'accentuer l'effort sur certaines actions au regard des tendances observées ;
- de faire un point d'étape sur la consommation d'espace liée au résidentiel en vue du prochain bilan à 6 ans.

>> Ce bilan donnera lieu à une réunion des élus du territoire de LCBC.

3 - Un bilan à 6 ans. Ce bilan permettra :

- d'identifier s'il existe de nouveaux enjeux pour la lutte contre la vacance impliquant un besoin d'évolution des actions du POA tout en veillant à ce que le programme reste réalisable par la collectivité (notamment au plan financier). Le territoire répondra au besoin d'évolution des actions du POA qu'il aura identifié.

- d'identifier le besoin de mettre en place un phasage adapté de la production de logement et de la consommation d'espace afin de garantir que cette production et cette consommation soient utiles au regard des évolutions de la population et de l'emploi, des besoins et des objectifs de structuration du territoire prévus au terme du PLUI. Le territoire organisera ce phasage pour répondre au besoin identifié.

>>Ce bilan :

- sera réalisé au regard des objectifs du PLUIH, de l'évolution tendancielle observée du territoire (population, emplois, logements) et de l'évolution de la production de logement, de la vacance et de la consommation d'espace.
- donnera lieu à une réunion des élus du territoire de LCBC.

Données utilisées pour le dispositif

Les données utilisées seront issues principalement des données de LCBC et des communes (notamment l'identification des logements vacants réalisés par le territoire de LCBC), et des données Sitadel et de l'Insee, sous réserve de la disponibilité de ces données.

Note. Ce dispositif est organisé ainsi afin d'être opérant et cohérent, car il prend en compte les éléments suivants :

- La programmation du POA du PLUIH est à échéance 6 ans et un bilan à mi-parcours de la mise en oeuvre de ses objectifs doit être réalisé à une échéance de 3 ans. Il convient par conséquent que les bilans d'étapes du dispositif de pilotage de la production de logement soient calés sur ces échéances du POA.
- Les données INSEE pour la population (nombre d'habitant, structure par âge,...), le logement (dont la vacance selon la définition INSEE) et les emplois sont livrées par période intercensitaire de 5 ans (exemple : 2010-2015, 2011-2016) avec un décalage antérieur de 3 ans par rapport à l'année N à évaluer du PLUIH (par exemple : en 2020 sont disponibles les données INSEE 2017-2012). L'analyse de ces données et les réflexions en découlant doivent tenir compte de ce décalage et considérer ainsi ces données en tant qu'indicateurs tendanciels d'évolution lors des bilans d'étape du suivi du PLUIH.
- Le délai opérationnel nécessaire aux politiques publiques pour produire leurs effets, dans le réel mais aussi sur les données statistiques (Insee etc...). Lors des bilans, les données et résultats de l'analyse du suivi du PLUIH et du POA devront être mis en perspective avec les échéances de leurs objectifs respectifs afin d'identifier s'il existe un risque ou non de non atteinte des objectifs à 6 ans pour le POA et à 10 ans pour le PLUIH.

Détail du dispositif *(indicateurs et modalités de mise en œuvre de leur évaluation).*

1 – Faire le suivi annuel des indicateurs suivants pour constituer un tableau de bord :

- ▶ Nombre de logements neufs produits au sein de l’enveloppe urbaine existante à la date d’approbation du PLUIH, en extension et totale.
- ▶ Consommation d’espace pour le résidentiel en extension (en hectare).
- ▶ Surface urbanisée des zones 1AU et 2AU programmées au PLUIH en distinguant celle urbanisée au sein de l’enveloppe urbaine existante et celle en extension (en hectare).
- ✚ *Faire le suivi de ces indicateurs par commune, catégorie de communes de l’armature urbaine du PLUIH et à l’échelle de LCBC.*

2 - Bilan à 3 ans :

Partie 1 du Bilan : Analyser et caractériser l’évolution de la production de logements et de la vacance au cours des 3 ans, à partir du tableau de bord annuel ci-avant et des données de LCBC :

- ▶ Nombre de logements neuf produits et rythme moyen annuel de cette production (logements / an).
- ▶ Logements vacants identifiés par LCBC et les communes (selon la méthode utilisée par LCBC) :
 - nombre de nouveaux logements vacants par rapport à celui recensé dans les communes concernées à la date d’approbation du PLUIH ;
 - nombre de logements vacants remis sur le marché ;
 - nombre total de logements vacants.

✚ *Quantifier les indicateurs ci-avant par commune, catégorie de communes de l’armature urbaine du PLUIH et à l’échelle de LCBC.*

Répondre aux questions suivantes :

- ▶ La production de logements neufs permettra-t-elle d’atteindre les objectifs moyens du POA à échéance 6 ans (206 logements / an) ?
Traduit-elle une tendance à l’accélération, au ralentissement ou à la stabilité du rythme de production et de la demande de logement ?

- Précisez sur quels types de logement la demande porte majoritairement (maison, grand / petit logement, accession,...).
- Au contraire, quels types d’opérations ont plus de difficulté à être mises en œuvre (locatifs aidés, ...) et pourquoi ?

- ▶ Le nombre de logements vacants augmente-t-il ? Si oui, identifiez les secteurs en croissance significative de la vacance dans le territoire et les motifs de cette croissance.

Par exemple : motifs liés au type de bien concerné (bâti structurellement inadapté au logement,...), motifs liés à une tendance globale au ralentissement de la demande en logements,...

Partie 2 du Bilan :

- ▶ Faire le bilan (à mi-parcours) des actions réalisées du POA n°1 et 4 concernant la vacance et l’amélioration du parc existant (cf. chapitre des indicateurs du POA ci-après)
- ▶ Croiser les enseignements de ce bilan avec l’analyse en partie 1 de l’évolution de la production de logements et de la vacance en ayant 2 objectifs :
 - Identifier les difficultés qui seraient rencontrées pour la mise en œuvre des actions n°1 et 4 du POA, et déterminer, en conséquence, les mesures réalistes à engager pour palier au mieux à ces difficultés ;
 - Identifier les actions sur lesquelles il existerait un enjeu d’intensifier l’effort, et déterminer, en conséquence les mesures réalistes à engager pour répondre au mieux à cet enjeu.

Partie 3 du Bilan : Faire le bilan de la répartition de la production de logement, des urbanisations des zones AU et de la consommation d’espace :

- ▶ Nombre de logements neufs produits au sein de l’enveloppe urbaine existante à la date d’approbation du PLUIH et en extension.
- ▶ Consommation d’espace pour le résidentiel en extension (en hectare).
- ▶ Surface urbanisée des zones 1AU et 2AU programmées au PLUIH en distinguant celle urbanisée au sein de l’enveloppe urbaine existante et celle en extension (en hectare).
- ✚ *Faire ce bilan par commune, catégorie de communes de l’armature urbaine du PLUIH et à l’échelle de LCBC.*

Bilan à 6 ans :

Partie 1 : Reprendre le canevas du bilan à 3 ans réalisé ci-avant et procéder aux mêmes types d'évaluations et de bilan sur la période de 6 ans à compter de l'approbation du PLUIH.

Rappel du canevas du bilan :

- Bilan : analyse et caractérisation de la production de logements et de la vacance.
- Bilan des actions réalisées du POA n°1 et 4 concernant la vacance et l'amélioration du parc existant.
- Bilan de la répartition de la production de logement, des urbanisations des zones AU et de la consommation d'espace.

Partie 2 : Analyser et caractériser les grandes tendances d'évolution du territoire (population, logements, emplois) et les besoins constatés en s'appuyant sur :

- ▶ des données Sitadel et de l'INSEE (période de recensement la plus récente disponible) :
 - Le taux d'évolution moyen annuel de la population.
 - Nombre de logements produits (logements commencés – données Sitadel) et évolution moyenne par an.
 - Nombre de logements vacants et évolution moyenne par an.
 - Taux de vacance dans le parc total et évolution au cours de la période intercensitaire.
 - Nombre d'emploi et évolution moyenne par an.
- ▶ Des projets en cours et des évolutions et besoins constatés par le territoire concernant l'habitat et le développement économique.

Note: l'analyse doit prendre en compte le fait que les données Insee ont un décalage de 3 ans par rapport à l'année du bilan. L'analyse pourra s'appuyer sur des sources supplémentaires de données que le territoire jugera utile d'utiliser (Ex : données sur la vacance de la DGFIP).

Partie 3 :

A partir du bilan de la partie 1 (sur la production de logement, la vacance, et la consommation d'espace), de l'analyse des grandes tendances d'évolution du territoire en partie 2, et des objectifs à atteindre pour le PLUIH :

- ▶ identifier s'il existe de nouveaux enjeux pour la lutte contre la vacance impliquant un besoin d'évolution des actions du POA tout en veillant à ce que le programme reste réalisable par la collectivité (notamment au plan financier).
 - ⇒ **Le territoire répondra au besoin d'évolution des actions du POA qu'il aura identifié.**
- ▶ identifier le besoin de mettre en place un phasage adapté de la production de logement et de la consommation d'espace afin de garantir que cette production et cette consommation soient utiles au regard des évolutions de la population et de l'emploi, des besoins et des objectifs de structuration du territoire prévus au terme du PLUI.
 - ⇒ **Le territoire organisera ce phasage pour répondre au besoin qu'il aura identifié.**

Rappel des objectifs du PLUIH à 10 ans :

- Taux d'évolution moyen annuel de la population : 0,4%/an
- Évolution moyenne annuelle des logements vacants (Insee) : – 10 logements vacants/an
- Taux de vacance (Insee) dans le parc total de 10,2% en 2030 (contre 11,5% en 2015)
- Évolution moyenne des emplois par an : + 120 emplois/an sur 10 ans.
- Structuration du territoire selon l'armature urbaine définie au PLUIH
